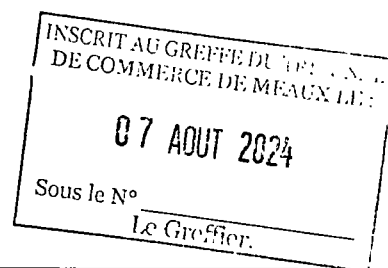


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 10/09/2024 - 12508 - 2013 B 02193 - 799 025 580 - A&S Conseils - Géomètres Experts

24 512508



AS CONSEILS

12 RUE DE LA GRANDE ILE
77100 MEAUX

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Soldes intermédiaires de gestion	4
Bilan et Compte de Résultat	6
Informations Complémentaires	18
Liasse Fiscale	20
Liste des Immobilisations	49

AS CONSEILS

Attestation de présentation

ATTESTATION avec observation
d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AS CONSEILS relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 50 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	433 712,86 Euros
chiffre d'affaires	448 748,90 Euros
résultat net comptable	189 376,40 Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Nous formulons une observation sur le point suivant susceptible d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

La continuité d'exploitation est menacée. Avec la fin du remboursement de l'emprunt Crédit Agricole en août 2023, la dette liée au crédit vendeur de rachat de titres de la société Guerraud Géomètre Expert est devenue exigible. Un accord d'étalement est en cours. Au regard de cette situation non formalisée, la société se trouve en état de cessation des paiements à la clôture de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l'observation décrite dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MEAUX
Le 19/03/2024

Signature de l'Expert-Comptable

Cabinet ELCE EXPERTISE

AS CONSEILS

Soldes intermédiaires de gestion

AS CONSEILS

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	448 749	372 919	75 830	20,33
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	448 749	372 919	75 830	20,33
- Matières premières et approvisionnements consommés	5 327	3 473	1 854	53,38
- Sous traitance directe	14 151	235	13 916	N/S
Marge brute sur production (II)	429 270	369 211	60 059	16,27
Taux de marge brute sur production	95,66 %	99,01 %		
Marge brute globale (I + II)	429 270	369 211	60 059	16,27
Taux de marge brute globale	95,66 %	99,01 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	96 134	72 347	23 787	32,68
Valeur ajoutée produite	333 136	296 864	36 272	12,22
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	74,24 %	79,61 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 218	3 459	-241	-6,96
- Salaires et traitements	153 556	171 127	-17 571	-10,26
- Charges sociales	49 388	56 075	-6 687	-11,92
Excédent brut d'exploitation	126 974	66 203	60 771	91,79
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	28,30 %	17,75 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions		13 232	-13 232	-100,00
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 931	5 014	-1 083	-21,59
- Dotations aux provisions sur immobilisations	8 086	19 044	-10 958	-57,53
- Dotations aux provisions sur actif circulant		686	-686	-100,00
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	14	8	6	75,00
- Autres charges de gestion courante	46	18	28	155,56
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	114 925	54 682	60 243	110,17
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	25,61 %	14,66 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	167	500	-333	-66,59
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	563	12 535	-11 972	-95,50
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	114 529	42 647	71 882	168,55
Résultat courant / chiffre d'affaires	25,52 %	11,44 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 691	1 896	74 795	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 575	55 825	-54 250	-97,17
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	370		370	N/S
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	74 746	-53 929	128 675	238,60
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	-101		-101	N/S
Résultat Net Comptable	189 376	-11 282	200 658	N/S
Résultat net / chiffre d'affaires	42,20 %	-3,03 %		

AS CONSEILS

Bilan et Compte de Résultat

AS CONSEILS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	8 621	8 621				
Fonds commercial	853 417	567 933	285 484	65,82	293 570	65,41
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	13 934	8 155	5 779	1,33	8 018	1,79
Autres immobilisations corporelles	26 388	22 936	3 452	0,80	4 310	0,96
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 000		1 000	0,23	1 000	0,22
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	903 359	607 645	295 714	68,18	306 898	68,38
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					3 372	0,75
Clients et comptes rattachés	67 289	686	66 602	15,36	99 836	22,25
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	101		101	0,02		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	424		424	0,10	3 329	0,74
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	68 847		68 847	15,87	33 122	7,38
Charges constatées d'avance	2 025		2 025	0,47	2 225	0,50
TOTAL (II)	138 685	686	137 999	31,82	141 885	31,62
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 042 044	608 331	433 713	100,00	448 782	100,00

AS CONSEILS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	2,31	10 000	2,23
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-266 891	-61,53	-255 608	-56,95
Résultat de l'exercice	189 376	43,66	-11 282	-2,50
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-67 514	-15,56	-256 891	-57,23
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			144 822	32,27
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	265 000	61,10	265 000	59,05
. Associés	190 150	43,84	190 150	42,37
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	780	0,18	3 132	0,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 463	0,80	3 422	0,76
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	9 704	2,24	9 192	2,05
. Organismes sociaux	10 082	2,32	11 234	2,50
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 742	3,86	25 146	5,60
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	223	0,05	173	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 408	1,02	23 415	5,22
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	675	0,16	29 986	6,68
TOTAL (IV)	501 227	115,57	705 673	157,24
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	433 713	100,00	448 782	100,00

AS CONSEILS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	337 624	111 125	448 749	100,00	372 919	100,00	75 830	20,33		
Chiffres d'Affaires Nets	337 624	111 125	448 749	100,00	372 919	100,00	75 830	20,33		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			738	0,16	30 616	8,21	-29 878	-97,58		
Autres produits			14	0,00	8	0,00	6	75,00		
Total des produits d'exploitation (I)			449 501	100,17	403 543	108,21	45 958	11,39		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 327	1,19	3 473	0,93	1 854	53,38		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			111 023	24,74	89 965	24,12	21 058	23,41		
Impôts, taxes et versements assimilés			3 218	0,72	3 459	0,93	-241	-6,96		
Salaires et traitements			153 556	34,22	171 127	45,89	-17 571	-10,28		
Charges sociales			49 388	11,01	56 075	15,04	-6 687	-11,92		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 931	0,88	5 014	1,34	-1 083	-21,59		
Dotations aux provisions sur immobilisations			8 086	1,80	19 044	5,11	-10 958	-57,53		
Dotations aux provisions sur actif circulant					686	0,18	-686	-100,00		
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			46	0,01	18	0,00	28	155,56		
Total des charges d'exploitation (II)			334 575	74,56	348 862	93,55	-14 287	-4,09		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			114 925	25,61	54 682	14,66	60 243	110,17		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			167	0,04	500	0,13	-333	-66,59		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			167	0,04	500	0,13	-333	-66,59		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			563	0,13	12 535	3,36	-11 972	-95,50		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			563	0,13	12 535	3,36	-11 972	-95,50		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-396	-0,08	-12 035	-3,22	11 639	96,71		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			114 529	25,52	42 647	11,44	71 882	168,55		

AS CONSEILS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 691	17,09	1 896	0,51	74 795	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	76 691	17,09	1 896	0,51	74 795	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 575	0,35	55 825	14,97	-54 250	-97,17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	370	0,08			370	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 945	0,43	55 825	14,97	-53 880	-98,51
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	74 746	16,66	-53 929	-14,45	128 675	238,60
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-101	-0,01			-101	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	526 359	117,29	405 939	108,85	120 420	29,66
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	336 982	75,09	417 222	111,88	-80 240	-19,22
RÉSULTAT NET	189 376	42,20	-11 282	-3,02	200 658	N/S
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

AS CONSEILS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	8 621	8 621				
205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	8 621		8 621	1,99	9 799	2,18
280500 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		8 621	-8 621	-1,98	-9 799	-2,17
Fonds commercial	853 417	567 933	285 484	65,82	293 570	65,41
207000 FONDS COMMERCIAL	853 417		853 417	198,77	853 417	190,16
290700 FONDS COMMERCIAL		567 933	-567 933	-130,94	-559 847	-124,74
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	13 934	8 155	5 779	1,33	8 018	1,79
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	13 934		13 934	3,21	13 934	3,10
281500 INSTALL TECH. MAT. OUTIL. INDUST.		8 155	-8 155	-1,87	-5 916	-1,31
Autres immobilisations corporelles	26 388	22 936	3 452	0,80	4 310	0,96
218100 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG. DIV.	3 063		3 063	0,71	3 063	0,68
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	5 833		5 833	1,34	5 833	1,30
218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	13 804		13 804	3,18	15 232	3,39
218400 MOBILIER	3 687		3 687	0,85	3 687	0,82
281810 AMORT AGENCEMENTS		3 063	-3 063	-0,70	-2 833	-0,62
281820 AMORT MATERIEL TRANSPORT		5 833	-5 833	-1,33	-5 470	-1,21
281830 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE		11 084	-11 084	-2,55	-12 358	-2,74
281840 AMORT MOBILIER		2 955	-2 955	-0,67	-2 845	-0,62
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 000		1 000	0,23	1 000	0,22
261000 TITRES DE PARTICIPATION	1 000		1 000	0,23	1 000	0,22
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	903 359	607 645	295 714	68,18	306 898	68,38
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					3 372	0,75
409100 FOURNIS. AVANC. & ACOMPT. SUR CDES					3 372	0,75
Clients et comptes rattachés	67 289	686	66 602	15,36	99 836	22,25
410000 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	54 845		54 845	12,65	61 005	13,59
416000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	1 647		1 647	0,38	1 647	0,37
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	10 796		10 796	2,49	37 870	8,44
491000 PROVISIONS POUR DEPR. COMPTES		686	-686	-0,15	-686	-0,14
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						

AS CONSEILS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	101		101	0,02		
444000 ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES	101		101	0,02		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	424		424	0,10	3 329	0,74
445600 TAXES SUR LE CA DEDUCTIBLES	314		314	0,07	517	0,12
445660 TVA DEDUCTIBLE					85	0,02
445871 TVA SUR AVOIRS A ETABLIR	110		110	0,03	2 728	0,61
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	68 847		68 847	15,87	33 122	7,38
512100 CREDIT AGRICOLE BRIE	18 680		18 680	4,31	33 122	7,38
512200 CREDIT AGRICOLE EXCEDENT PRO	50 100		50 100	11,55		
518700 INTERETS A RECEVOIR	67		67	0,02		
Charges constatées d'avance	2 025		2 025	0,47	2 225	0,50
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 025		2 025	0,47	2 225	0,50
TOTAL (II)	138 685	686	137 999	31,82	141 885	31,82
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 042 044	608 331	433 713	100,00	448 782	100,00

AS CONSEILS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	2,31	10 000	2,23
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000	2,31	10 000	2,23
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-266 891	-61,53	-255 608	-56,95
119000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	-266 891	-61,53	-255 608	-56,95
Résultat de l'exercice	189 376	43,66	-11 282	-2,50
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-67 514	-15,56	-256 891	-57,23
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			144 822	32,27
164000 EMPRUNTS AUPRES ETABLIS. DE CREDIT			70 170	15,64
168840 SUR EMPRUNTS AUPRES ETABLI CREDIT			111	0,02
168841 INTERETS CREDIT VENDEUR			74 542	16,61
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	265 000	61,10	265 000	59,05
168000 EMPRUNT GUERRAUD	265 000	61,10	265 000	59,05
. Associés	190 150	43,84	190 150	42,37
455000 ASSOCIES C/C LASSEE	190 150	43,84	190 150	42,37
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	780	0,18	3 132	0,70
419100 CLTS AVANC & ACOMP. RECUS SUR CDE	780	0,18	3 132	0,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 463	0,80	3 422	0,76
401000 FOURNISSEURS DIVERS	3 463	0,80	3 422	0,76
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	9 704	2,24	9 192	2,05
421000 PERSONNEL : REMUNERATIONS DUES	8 965	2,07	8 965	2,00
428200 DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	738	0,17	227	0,05
. Organismes sociaux	10 082	2,32	11 234	2,50
431000 URSSAF	4 741	1,09	6 269	1,40
437020 HUMANIS PREVOYANCE	2 703	0,62		
437030 reunica	1 086	0,25		
437080 Autres organismes	380	0,09		

AS CONSEILS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
437200 AFC HUMANIS			944	0,21
437800 ORG MUTUELLE	740	0,17	3 793	0,85
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	219	0,05	77	0,02
438600 AUTRES CHARGES A PAYER	213	0,05	150	0,03
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 742	3,86	25 146	5,60
445510 TVA A DECAISSER	5 657	1,30	9 075	2,02
445712 TVA COLLECTEE 19 6 %			20	0,00
445713 TVA COLLECTEE 20 %	9 285	2,14	9 740	2,17
445870 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	1 799	0,41	6 312	1,41
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	223	0,05	173	0,04
442100 DGFIP - PAS	223	0,05	173	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 408	1,02	23 415	5,22
419800 RABAIS REMISES RIST A ACCORDER	660	0,15	16 367	3,65
467000 REMBT DE FRAIS	3 748	0,86	7 048	1,57
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	675	0,16	29 986	6,68
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	675	0,16	29 986	6,68
TOTAL(IV)	501 227	115,57	705 673	157,24
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	433 713	100,00	448 782	100,00

AS CONSEILS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	337 624	111 125	448 749	100,00	372 919	100,00	75 830	20,33	
706100 PRESTATIONS DE SERVICE	-43 399		-43 399	-9,86	22 649	6,07	-66 048	-291,61	
706101 SURVEILLANCE DIVISION	600		600	0,13	550	0,15	50	9,09	
706102 PLAN TOPO 1/200 HORS DDE	6 050		6 050	1,35	5 900	1,58	150	2,54	
706203 DOCUMENT D'ARPENTAGE	26 260		26 260	5,85	34 738	9,32	-8 478	-24,40	
706204 DP + AFFIAGE DP	16 105		16 105	3,59	9 185	2,46	6 920	75,34	
706205 ETS DU PERMIS D'AMENAGER	88 000		88 000	19,61	9 750	2,61	78 250	802,56	
706206 ETUDE DE P.L.U.	2 510		2 510	0,56	2 745	0,74	-235	-8,55	
706301 URBANISME (CU ET NR)	9 530		9 530	2,12	5 333	1,43	4 197	78,70	
706302 SUPERFICIES LOI CARREZ	3 700		3 700	0,82	1 620	0,43	2 080	128,40	
706451 RELEVÉ CERTIFICAT DE MESUR	450		450	0,10			450	N/S	
706460 CALCUL SHON-SHOB	3 850		3 850	0,86	5 350	1,43	-1 500	-28,03	
706608 ETAT DESCRIPTIF DIVISION	18 350		18 350	4,09	5 325	1,43	13 025	244,60	
706610 MODIFICATIF DE COPROPRIETE	18 450		18 450	4,11	16 200	4,34	2 250	13,89	
706611 PLAN INTERIEURS 1/100	37 350		37 350	8,32	51 850	13,90	-14 500	-27,96	
706612 Refonte reglt copro					1 200	0,32	-1 200	-100,00	
706613 PLAN FACADES AU 1/100	11 900		11 900	2,65	5 125	1,37	6 775	132,20	
706614 PLAN DES HEBREGES 1/100	750		750	0,17			750	N/S	
706615 PLAN COUPES 1/100	1 800		1 800	0,40	200	0,05	1 600	800,00	
706635 DIVISION EN VOLUMES	2 400		2 400	0,53			2 400	N/S	
706805 NIVELLEMENT - MISE EN PLACE	71 450		71 450	15,92	44 525	11,94	26 925	60,47	
706807 BORNAGE ET DELIMITATION	60 218		60 218	13,42	60 289	16,17	-71	-0,11	
706812 PRE-ETUDE JURID. ET FONCIERE	850		850	0,19	750	0,20	100	13,33	
706813 SITU JURIDIQUE	450		450	0,10			450	N/S	
706902 PLAN CORPS DE RUE		9 950	9 950	2,22	9 600	2,57	350	3,65	
706904 PLANS DE MASSE INDIVIDUELS		21 470	21 470	4,78	10 898	2,92	10 572	97,01	
706905 PLAN PERIMETRIQUE		21 680	21 680	4,83	22 000	5,90	-320	-1,44	
706907 PLAN DE PROPRIETE		56 225	56 225	12,53	38 100	10,22	18 125	47,57	
706909 Relevé topo et bathymetrique					4 800	1,29	-4 800	-100,00	
706911 PLAN RESEAUX EXTERIEURS					3 700	0,99	-3 700	-100,00	
706912 CALCUL DES CUBATURES		1 800	1 800	0,40	300	0,08	1 500	500,00	
708800 AUTRES PRODUITS ACTIVITES A					238	0,06	-238	-100,00	
Chiffres d'Affaires Nets	337 624	111 125	448 749	100,00	372 919	100,00	75 830	20,33	

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			738	0,16	30 616	8,21	-29 878	-97,58
781740 CREANCES					13 232	3,55	-13 232	-100,00
791240 TRANSFERT DE CHARGES SOCIALES			738	0,16	17 383	4,66	-16 645	-95,74
Autres produits			14	0,00	8	0,00	6	75,00
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE			14	0,00	8	0,00	6	75,00
Total des produits d'exploitation (I)			449 501	100,17	403 543	108,21	45 958	11,39
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 327	1,19	3 473	0,93	1 854	53,38
602100 MATIERES CONSOMMABLES			5 327	1,19	3 473	0,93	1 854	53,38
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			111 023	24,74	89 965	24,12	21 058	23,41
604700 TRAVAUX SOUS TRAITES			14 151	3,15	235	0,06	13 916	N/S
606140 CARBURANT			1 472	0,33	1 283	0,34	189	14,73

AS CONSEILS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQUIP.	1 867	1 317	550	41,76
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	834	236	598	253,39
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	25 920	25 920	0,00	0,00
613500 LOCATIONS MOBILIERES	2 688	120	2 568	N/S
613510 CM CIC LEASING PHOTOCOPIEUR	2 375	2 375	0,00	0,00
613520 LOC GRENKE		891	-891	-100,00
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	12 720	7 920	4 800	60,61
615000 ENTRETIENS ET REPARATIONS	455		455	N/S
615500 SUR MATERIEL DE TRANSPORT	526	957	-431	-45,03
615600 MAINTENANCE	4 648	4 611	37	0,80
616000 PRIMES D'ASSURANCE	8 744	9 811	-1 067	-10,87
616200 ASSURANCE EMPRUNTEUR		931	-931	-100,00
622600 HONORAIRES	13 111	10 590	2 521	23,81
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	162	54	108	200,00
622780 FRAS HYPO ET CADASTRE	748	233	515	221,03
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	249	249	0,00	0,00
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	558	921	-363	-39,40
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 005	847	158	18,65
625200 INDEMNITES KILOMETRIQUES	4 299	4 546	-247	-5,42
625600 MISSIONS	4 491	3 656	835	22,84
625700 RECEPTIONS	1 720	1 746	-26	-1,48
626100 FRAIS POSTAUX - TELEPHONE	2 564	3 991	-1 427	-35,75
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM	633	616	17	2,78
628100 COTIS SYNDIC ET PROFESSIONNEL	5 084	5 909	-825	-13,95
Impôts, taxes et versements assimilés	3 218	3 459	-241	-6,96
633300 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CONT.	1 328	1 335	-7	-0,51
633500 VERS. LIBERAT. A EXONER. TAXE APP.	1 033	1 283	-250	-19,48
635100 TP - CFE - CVAE	857	841	16	1,90
Salaires et traitements	153 556	171 127	-17 571	-10,26
641100 SALAIRES APPOINTEMENTS	144 559	163 806	-19 247	-11,74
641110 INDEMNITE LICENCIEMENT		372	-372	-100,00
641200 CONGES PAYES	512	-2 689	3 201	119,04
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	8 485	9 638	-1 153	-11,95
Charges sociales	49 388	56 075	-6 687	-11,92
645100 COTISATIONS URSSAF	27 652	32 919	-5 267	-15,99
645120 COTISATIONS CP A PAYER	-77		-77	N/S
645200 COTISATIONS MUTUELLE	7 218	-962	8 180	850,31
645300 COTISATIONS RETRAITES	7 674	1 426	6 248	438,15
645320 COTIS ARRCO		7 258	-7 258	-100,00
645400 COTISATIONS AUX ASSEDIQS	5 369	5 101	268	5,25
645800 COTISATIONS AUX AUTRES ORG. SOC	380	8 637	-8 257	-95,59
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	424	695	-271	-38,98
648000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	748	1 001	-253	-25,26
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 931	5 014	-1 083	-21,59
681120 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 931	5 014	-1 083	-21,59
Dotations aux provisions sur immobilisations	8 086	19 044	-10 958	-57,53
681610 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 086	19 044	-10 958	-57,53
Dotations aux provisions sur actif circulant		686	-686	-100,00
681740 CREANCES		686	-686	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	46	18	28	155,56
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	46	18	28	155,56
Total des charges d'exploitation (II)	334 575	348 862	-14 287	-4,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	114 925	54 682	60 243	110,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

AS CONSEILS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	167	500	-333	-66,59
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	167	500	-333	-66,59
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	167	500	-333	-66,59
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	563	12 535	-11 972	-95,50
661100 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	563	12 535	-11 972	-95,50
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	563	12 535	-11 972	-95,50
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-396	-12 035	11 639	96,71
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	114 529	42 647	71 882	168,55
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 691	1 896	74 795	N/S
772000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	76 691	1 896	74 795	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	76 691	1 896	74 795	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 575	55 825	-54 250	-97,17
671200 PENALITES AMENDES FISC. & PENALES	1 575	211	1 364	646,45
671800 AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. GEST.		1 726	-1 726	-100,00
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		53 888	-53 888	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	370		370	N/S
675200 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	370		370	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 945	55 825	-53 880	-96,51
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	74 746	-53 929	128 675	238,60
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-101		-101	N/S
699200 CI FORMATION DIRIGEANT	-101		-101	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	526 359	405 939	120 420	29,66
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	336 982	417 222	-80 240	-19,22
RÉSULTAT NET	189 376	-11 282	200 658	N/S
	<i>Bénéfice</i>	<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

AS CONSEILS

Informations Complémentaires

Informations complémentaires selon article 810-9 du PCG

- ✓ **Elaboration des comptes selon le règlement ANC 2017-03 du 3 novembre 2017**
- ✓ **Etat des engagements, des garanties ou passifs qui ne figurent pas au bilan (engagements de crédit-bail, et une indication de la nature et de la forme de toute sûreté réelle)**

Engagements reçus :

Garantie personnelle donnée par Madame Lassé pour le crédit vendeur accordé lors de l'acquisition des titres de la société SELAS Guerraud Géomètre Expert le 30 décembre 2013 (300 000 €)

- ✓ **Engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres et associés de son personnel ou de ses mandataires sociaux**

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 64 ans, s'élève à : 41 940 €, charges sociales comprises.

Ce montant n'est pas comptabilisé en provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Les modalités de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.67 %,
- mise à la retraite à la demande du salarié à l'âge de 64 ans,
- tables de mortalité réglementaire TV 88/90
- taux de progression des salaires : 1 %,
- taux de rotation : faible,
- taux de charges sociales : faible

- ✓ **Actions propres détenues à la fin de l'exercice**

Néant

- ✓ **Engagement donné**

Remboursement du crédit vendeur prévu après le 31 août 2023 pour un montant de 300 000 euros (hors intérêts).

AS CONSEILS

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 51 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : AS CONSEILS		1 2	
Adresse de l'entreprise : 12 RUE DE LA GRANDE ILE 77100 MEAUX		Durée de l'exercice précédent : 1 2	
Numéro SIRET : 7 9 9 0 2 5 5 8 0 0 0 0 2 5		Néant ☐	
		Exercice clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres *)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + IV)	CO	CL
Receivables : (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à plus d'un an
Créances de réserve de propriété *		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AS CONSEILS		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000..)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(266 891)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	189 376		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(67 514)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	455 150		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	780		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 463		
	Dettes fiscales et sociales	DY	36 750		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 408		
Compte régul.	EB	675			
TOTAL (IV)	EC	501 227			
Écarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	433 713			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	501 227		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AS CONSEILS		Néant ☐			
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FX	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FY	
	Salaires et traitements *			FZ	
	Charges sociales (10)			GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce - dotations aux provisions	HS		GB
		Sur actif circulant - dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RÈGLES - voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'annexe n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SI 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AS CONSEILS		N° d'ant		☐	
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA	76 691		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID	76 691		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IE	1 575		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IF	370		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IH	1 945		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	74 746		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices *				IK	(101)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	526 359		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	336 982		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	189 376		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IO		
	(2)	Dont			IP		
		produits de locations immobilières			IY		
	(3)	Dont			IG		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
	(4)	Dont			HQ		
		- Crédit-bail mobilier *			IH		
	(5)	Dont			IJ		
		- Crédit-bail immobilier			IK		
	(6)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IX		
	(7)	Dont produits concernant les entreprises liées			IY		
	(8)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IX		
	(9)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX		
	(10)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IX		
	(11)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IX		
	(12)	Dont transferts de charges			A1	738	
	(13)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors (2-G/LRDs) A5			A2		
	(14)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(15)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(16)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6			A9			
(17)	Dont cotisations facultatives Madelin A7			A8			
(18)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES				1 575			
VNC IMMOB SORTIES				370			
EXT PROV ANTERIEURES						76 691	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise AS CONSEILS										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	863 216	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	13 934	KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	3 063	KW		KX	
	Matériel de transport *					KY	5 833	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	18 919	LC		LD 1 203	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	41 749	LO		LP 1 203	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	1 000	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV	
	TOTAL IV					LQ	1 000	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	905 965	ØH		ØJ 1 203		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation totale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	1 178	LW	862 038 IX
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	I.Z
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	13 934 ML
	Autres					IU		MM		MN	3 063 MO
	Matériel de transport					IV		MP		MQ	5 833 MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	2 632	MT	17 491 MU
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG	2 632	NH	40 321 NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	1 000 ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	2G
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	1 000 2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	3 810	ØL	903 359	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AS CONSEILS

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE =
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - État préparatoire

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AS CONSEILS</u>										Neant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements différents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		FL		FM		FN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 799	PF		PG	1 178	PH	8 621		
TOTAL I		RK	9 799	RM		RN	1 178	RO	8 621		
Terrains		PI		PL		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PN		PV			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 916	QA	2 239	QB		QC	8 155		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 833	QE	231	QF		QG	3 063		
	Matériel de transport	QH	5 470	QI	363	QJ		QK	5 833		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 203	QM	1 098	QN	2 262	QO	14 039		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	29 421	QV	3 931	QW	2 262	QX	31 091		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN	39 220	YP	3 931	YQ	3 440	YR	39 712		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilitations amortissables		DOTATIONS		REPRISES							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements		M9		N2		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RR		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		PR		PS		PJ		QI	
TOTAL I		RW		RY		RZ		SB		SD	
Terrains		Q2		Q4		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R9		S1		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5		S6		S8		S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T5		T7		T8		P9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U3		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		V1		V2		V4		V5	
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6		V3		V9		W2		W3	
	Emballages recup. et divers	W4		W6		W7		W8		W9	
	TOTAL II	X2		X4		X5		X6		X7	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NQ	
Total général (I + II + III)		NP		NR		NS		NT		NU	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW								NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à éaler						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AS CONSEILS						Néant ☐			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	559 847	6B	8 086	6C	6D	567 933	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	686	6U		6V		6W	686
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	560 533	TY	8 086	TZ		UA	568 619
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	560 533	UB	8 086	UC		UD	568 619
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	8 086	UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

SAGE Expertise-comptable Janvier 2024 - Etat préparatoire

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AS CONSEILS		Néant ☐									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	1 647		1 647				
	Autres créances clients			UX	65 642		65 642				
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée *			UO							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	101		101			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	424		424			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	2 025		2 025				
	TOTAUX			VI	69 838		69 838				
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	265 000		265 000						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 463		3 463						
Personnel et comptes rattachés		8C	9 704		9 704						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 092		10 092						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 742		16 742					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	223		223					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	190 150		190 150						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 408		4 408						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	675		675						
TOTAUX		VY	500 447		500 447						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés, personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	70 170	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 54 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise AS CONSEILS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N des exercices 3, 1, 1, 2, 0, 2, 3		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	189 376
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Frais sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)		XX		1 575	
	Amendes et pénalités		WI	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							Y7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					Y8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
								WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							TOTAL I	WR	190 951
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WI	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					WW	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							XB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							Y6	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							YD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		K9	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté et autres)		L2	Entreprises nouvelles (art. 10 section 1)	L5	
	Zone franche arctique (art. 11 octets 1)		QV	Secteur investissements immobiliers (octets 2001)		K3	Zone de réhabilitation de la dette (art. 10 octets 1)	PA	
	Région de développement (art. 11 octets 2)		PP	Région de développement à réinvestir (art. 11 octets 2)		IF	Zone franche d'activité NC (art. 11 octets 2)	XC	
				Zone de réhabilitation de la dette (art. 11 octets 2)		PC	Zone de développement économique (art. 11 octets 2)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction excptionnelle (art. 11 octets 1)		X9	dont déduction excptionnelle (art. 11 octets 1)		YH	dont déduction excptionnelle (art. 11 octets 1)	YC	
	dont déduction excptionnelle (art. 11 octets 1)		YA	dont déduction excptionnelle (art. 11 octets 1)		YB	crédance déductible par le report en arrière de déficit	ZI	1 01
	dont déduction excptionnelle (art. 11 octets 1)		YD	dont déduction excptionnelle (art. 11 octets 1)		YI	dont déduction excptionnelle (art. 11 octets 1)	YL	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XI	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	190 951		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL	190 951	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>AS CONSEILS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	214 858
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI, du tableau 2058-A)		K5	190 951
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	23 906
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	23 906
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZI	957
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A-2		YN	YO
		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AS CONSEILS</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(255 608)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(11 282)			ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE						
	TOTAL I	OF	(266 891)			ZG		(266 891)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										TOTAL II		(266 891)
Exercice N												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance					YT		14 151				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	30 983			NQ		43 703				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS		14 021				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST		39 148				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ		111 023				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z		3 218				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YS		3 218				
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY		85 781				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ		15 289				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *					OB		151 844				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%			
	- Numéro de centre agréé *	XP										
	- Filiales et participations (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 248 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH											
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0,4 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0,4 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP				
	si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOI pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire, article 53 A
(du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AS CONSEILS		Néant ☐					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1	Concessions et dr	1 178	1 178			
	2	Matériel de bureau	2 532	2 262		370	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2		(370)	(370)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)			(370)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						
		(A)	(B) (Cumulation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
† Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis I A, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Expert-comptable Janvier 2024 - Etat préparatoire

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

AGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AS CONSEILS</u>	Neant ☒
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 %	
☒ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées, exclus du régime du long terme (art. 219 I A, réserve 0 bis du CGI) ⁽²⁾	
☐ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I A, réserve 0 du CGI) ⁽²⁾	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+I-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I 1 du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AS CONSEILS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise AS CONSEILS		Néant ☐
Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023		Données en nombre de mois 1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *	YP	4,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	448 749
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	448 749
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	14
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	23 652
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	61 717
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	46
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	370
TOTAL 3	OJ	85 785
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	362 978
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	362 978

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.	
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV ☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX 448 749 Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	EY 4,00
Période de référence	HX
Date de cessation	GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3 HR / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 7990255800025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AS CONSEILS

ADRESSE (voie) 12 RUE DE LA GRANDE ILE

CODE POSTAL 77100

VILLE MEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.U.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

79902558000025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AS CONSEILS

ADRESSE (voie)

12 RUE DE LA GRANDE ILE

CODE POSTAL

77100

VILLE

MEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2024	
IMPOT SUR LES SOCIETES		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date de service	
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		☒	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
AS CONSEILS 12 RUE DE LA GRANDE ILE 77100 MEAUX			
SIRET	7 9 9 0 2 5 5 8 0 0 0 0 2 5	Mét :	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Activité des géomètres	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé COACA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable.		Nom et adresse du conseil:	
ELCE EXPERTISE 83 avenue de l'épinière 21 SUD 77100 MEAUX Tél: 01.64.34.93.80			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant:			
Date 12032024		Lieu MEAUX	
Qualité et nom du signataire:		SYLVIE LASSEE	
Signature			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés. * SCA, associés gérants. * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Montant des sommes versées:						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	
SYLVIE LASSEE Président	1000							
2 Bis RUELE DONNEE 77910 VARREDES								

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2024

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(A souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice

a

EBITDA fiscal de l'exercice

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)

(c-1)

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) (c-1) – 75 % x (c-1)

(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)

f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant des charges financières nettes en report transférées

(i bis)

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)

(i ter)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)

(i quater)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

[illegible]

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
FOR	101		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L 3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2024)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

AS CONSEILS

12 RUE DE LA GRANDE ILE 77100 MEAUX

79902558000025

7112A

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	190 951
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	190 951
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
Total lignes h à k	

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

LTENG219B4 (2024)
PAGE 2/3

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2024)
PAGE 3/3

AS CONSEILS

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

AS CONSEILS

Liste des Immobilisations

AS CONSEILS

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES											
Compte	205000 / 280500										
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0002 PACKAGE AUTOCAD	12/06/2001	4 421,02		4 421,02	L 100,00	4 421,02		4 421,02			
0005 MPD GEOPROD	05/12/2003	4 200,00		4 200,00	L 100,00	4 200,00		4 200,00			
0018 TARGET SKILLS	31/08/2013	[1 178,00]		[1 178,00]	L 100,00	1 178,00		[1 178,00]			
(Montants entre [] non totalisés)											
Sous-total		8 621,02		8 621,02		9 799,02		8 621,02			
MATERIEL INDUSTRIEL											
Compte	215400 / 281500										
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0006 STATION ROBOTISEE	30/06/2014	410,00		410,00	L 20,00	410,00		410,00			
0008 TRACEUR IPF770	12/05/2017	2 327,00		2 327,00	L 20,00	2 327,00		2 327,00			
0010 GPS GEOMAX ZENITH	30/07/2021	11 196,57		11 196,57	L 20,00	3 178,58	2 239,31	5 417,89			5 778,68
Sous-total		13 933,57		13 933,57		5 915,58	2 239,31	8 154,89			5 778,68
INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG. DIV.											
Compte	218100 / 281810										
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0009 MEUBLE IKEA	02/10/2013	3 063,13		3 063,13	L 10,00	2 832,53	230,60	3 063,13			
Sous-total		3 063,13		3 063,13		2 832,53	230,60	3 063,13			
MATERIEL DE TRANSPORT											
Compte	218200 / 281820										
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 PEUGEOT PARTNER	23/04/2018	5 833,33		5 833,33	L 20,00	5 470,38	362,95	5 833,33			
Sous-total		5 833,33		5 833,33		5 470,38	362,95	5 833,33			
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE											
Compte	218300 / 281830										
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0008 COUPEUSE ELECTRIQUE	12/11/2004	1 695,00		1 695,00	L 20,00	1 695,00		1 695,00			
0009 PLIEUSE ELECTRIQUE	12/11/2004	1 945,00		1 945,00	L 20,00	1 945,00		1 945,00			
Sortie 0031 SERVEUR SAUVEGARDE	06/06/2017	[890,00]		[890,00]	L 20,00	890,00		[890,00]			
Sortie 0032 INFOSERV ORDI SERV	01/09/2018	3 533,25		3 533,25	L 33,33	3 533,25		3 533,25			
Sortie 0033 BOULANGER IPAD	10/10/2018	[981,67]		[981,67]	L 33,33	981,67		[981,67]			
0034 INFOSERV	25/11/2018	1 460,01		1 460,01	L 33,33	1 460,01		1 460,01			
0035 INTEL I5	02/08/2019	1 041,00		1 041,00	L 20,00	710,77	208,20	918,97			122,03
Sortie 0036 VIBOX FNAC FRI 16 PC	07/06/2021	[759,95]		[759,95]	L 20,00	238,12	151,99	[390,11]			[369,84]
Sortie 0037 2 PC INTEL	15/06/2021	2 676,00		2 676,00	L 20,00	826,59	535,20	1 361,79			1 314,21

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Présenté en Euros

Compte		MOBILIER										
218400 / 281840		Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
0001 ALGETY BUREAU JMG		08/09/1995	1 293,06		1 293,06	L 20,00	1 293,06		1 293,06			
0005 BUREAU JPG		19/03/2004	0005		669,00	L 20,00	669,00		669,00			
0008 ARMOIRE BUREAU BDF		30/10/2007	627,10		627,10	L 10,00	627,10		627,10			
0009 8 ETAGERES		27/05/2020	460,00		460,00	L 10,00	460,00	46,00	165,34			294,66
0010 TABLE RONDE		27/05/2020	90,00		90,00	L 10,00	23,35	9,00	32,35			57,65
0011 CANAPE 3 PLACES		06/12/2020	548,33		548,33	L 10,00	113,47	54,83	168,30			380,03
Sous-total			3 687,49		3 687,49		2 845,32	109,83	2 955,15			732,34

Total général	48 942,12	48 942,12	3 930,87	39 220,46	39 711,55	9 230,57
---------------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------	----------

A&S CONSEILS – GEOMETRES EXPERTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10.000 €.

**SIEGE SOCIAL : 12 RUE DE LA GRANDE ILE
77100 MEAUX**

R.C.S. MEAUX 799 025 580

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE TRENTE AVRIL, A QUATORZE HEURES,

Les associés de A&S CONSEILS - GEOMETRES EXPERTS, société par actions simplifiée au capital de **€10.000**, divisé en **1.000** parts de **€10** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire Annuelle relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, au **12 Rue de la Grande Ile, 77100 MEAUX**, sur convocation de la présidence par lettre remise en main propre.

Est présent :

- Madame Sylvie LASSEE, associée possédant 1000 actions

seule associée de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie LASSEE, Président Associé.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de gestion établi par la direction,*
- *Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, et décision à cet égard,*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et quitus à la direction,*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,*
- *Débat et propositions sur les différentes perspectives de rétablissement de la situation financière de la société ayant pour objectif de réduire le montant des capitaux propres négatifs,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs donnés à la direction de procéder ou de faire procéder à toute formalité subséquente.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les convocations remises en main propre,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la direction relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos les 31 décembre 2023,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la direction.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux en détail et entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, en particulier la rémunération allouée à la direction ainsi que les notes de frais remboursées à la direction et/ou aux associés, qui font apparaître un bénéfice net comptable de **€ 189.376**.

En conséquence, elle donne à la direction quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Sylvie LASSEE, 1.000 parts : **1.000 POUR**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la direction et décide d'affecter le bénéfice de **€ 189.376** de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2023 **189.376 €**.

Le solde (affecté au « report à nouveau ») **-266.890 €**.

Ledit solde est affecté en totalité au crédit du compte « report à nouveau », lequel compte présente, un solde débiteur de **77.514 €**.

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée Générale constate que la réserve légale s'élève dorénavant à un montant de **0 €**.

Madame Sylvie LASSEE, 1.000 parts : **1.000 POUR**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent maintenant à un montant de **-67.514 €**.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions légales et statutaires (ARTICLE 24-CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL), dès lors que du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le président doit, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, consulter la collectivité des associés, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Il y aurait lieu à dissolution de la société, si la résolution soumise au vote des associés tendant à la poursuite des activités sociales, ne recevait pas l'approbation de la majorité 66% des associés.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être réduit d'un montant égal à la perte constatée au plus tard lors de la clôture du second exercice social suivant celui au cours duquel les pertes portant atteinte au capital ont été constatées.

Dans tous les cas, la décision collective des associés doit être publiée dans les conditions légales et réglementaires.

En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Il en est de même si la collectivité des associés n'a pu délibérer valablement.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

Sous réserve des dispositions du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à dissolution ou à réduction de capital si, dans le délai ci-dessus précisé, les capitaux propres viennent à être reconstitués pour une valeur supérieure à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Le Président note que cette résolution n'a jamais été adoptée depuis l'Assemblée Générale pour l'exercice clos de 2016, alors que les actionnaires ont disposé d'un long délai pour mener une réflexion en vue d'envisager les différentes perspectives de rétablissement de la situation financière de la société.

L'idée de la nécessité d'une recapitalisation de la société ayant pour objectif de réduire le montant des capitaux propres négatifs était refusée par l'un des deux associés. Et aucune proposition concrète alternative n'avait jamais été amenée puisqu'un désaccord persistait entre les associés. Finalement, l'associé contestataire a récemment cédé ses parts sociales à l'autre. Madame Sylvie LASSEE indique avoir besoin d'un délai supplémentaire pour restructurer les capitaux propres après le récent départ de Monsieur Alexandre DIERYCK.

Madame Sylvie LASSEE, 1.000 parts : **1.000 CONTRE**

CETTE RESOLUTION N'EST PAS ADOPTEE'.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Madame Sylvie LASSEE, 1.000 parts : 1.000 POUR

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au gérant et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

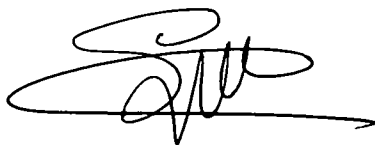
Madame Sylvie LASSEE, 1.000 parts : 1.000 POUR

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Madame Sylvie LASSEE
Associée unique, présidente



A&S CONSEILS – GEOMETRES EXPERTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10.000 €.

**SIEGE SOCIAL : 12 RUE DE LA GRANDE ILE
77100 MEAUX**

R.C.S. MEAUX 799 025 580

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2024**

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire Annuelle, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Après avoir effectué un premier exercice de 13 mois, notre société a dégagé, lors des trois premiers exercices clos au 31 décembre, une perte à cause notamment d'un début d'activité difficile dans un contexte économique morose et par la nécessité de comptabiliser une dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions d'un montant de 282.744 € ayant pour conséquence de générer une perte de 216.051 €.

Grace à nos efforts, les quatrième et cinquième exercices se sont enfin terminés par des bénéfices qu'il convient cependant de relativiser.

Mais le sixième exercice a de nouveau comptabilisé une perte de 28.047 € du fait de la nécessité de procéder à une nouvelle dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions d'un montant de 99.828 €.

Le septième exercice s'est en revanche soldé par un bénéfice de 68.929 € malgré l'existence de la pandémie mondiale de Covid19.

Les huitième et neuvième exercices se sont terminés par des pertes du fait à la fois de la persistance des effets de la pandémie liée au Covid19 et de la nécessité de procéder à une nouvelle dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions d'un montant de 158.231 €.

Pour le dixième exercice clos au 31 décembre 2023, la société renoue avec un bénéfice de 189.376 €, grâce notamment à la persistance de nos efforts et au terme du prêt bancaire souscrit auprès du Crédit Agricole intervenue en aout 2023.

Toutefois, le montant des capitaux propres est toujours inférieur à la moitié du montant du capital social depuis la clôture de plusieurs exercices. Mais par acte sous seing privé en date du 26 avril 2023 avec effet au 1er mai 2023, Monsieur Alexandre DIERYCK a cédé ses parts à Madame Sylvie LASSEE, mettant ainsi fin aux divergences existant entre les deux associés et facilitera une décision plus rapide concernant les nécessaires mesures à mettre en œuvre en vue du redressement financier de la société et du respect des obligations légales.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice prochain, la direction poursuivra ses efforts afin de conforter son équilibre financier, notamment en cantonnant le niveau des dépenses de fonctionnement à un niveau

raisonnable, et en accélérant les délais de recouvrement client, ceci afin de renforcer notre structure financière.

La direction mettra en œuvre les mesures suivantes :

- Augmentation du chiffre d'affaires.
- Maintien de la réduction des charges de fonctionnement.
- Mise en place d'une opération d'assainissement financier en vue de réduire les pertes financières.

La direction estime que la mise en œuvre de ces mesures devrait permettre la continuité de l'exploitation.

- Evénements importants survenus au cours de l'exercice.

Il s'agit du 10^{ème} exercice.

Il est rappelé que, du fait de l'acquisition de la société Guerraud Géomètres Experts le 30/12/2013 et du transfert universel de patrimoine intervenu le 29/10/2014, un mali technique de fusion de 692.431 € a dû être immobilisé, lequel a conduit ultérieurement à la dépréciation de la valeur d'acquisition du fonds de commerce de la société pour un montant cumulé de 567.933 €.

La société avait dû notamment diminuer sa masse salariale pour faire face aux difficultés financières. Néanmoins, la difficulté de recruter des techniciens confirmés freinent l'essor de la société.

Après une baisse importante de son chiffre d'affaires depuis plusieurs exercices, générant des difficultés de trésorerie compte tenu du niveau d'endettement élevé, le chiffre d'affaires est de nouveau en hausse. Mais avec la crise sanitaire liée au Covid19 et depuis un an les difficultés rencontrées par pour le secteur de l'immobilier, le climat économique demeure incertain et imprévisible.

Toutefois, la Société a réussi à atteindre, en août 2023, le terme du prêt bancaire initialement souscrit, permettant la reconstitution d'une trésorerie.

Enfin, les divergences existant depuis plusieurs années entre les deux associés, qui perturbaient les tenues des Assemblées Générales et le bon fonctionnement de l'entreprise, ont cessé par la cession des parts d'un associé à l'autre à compter du 1er mai 2023.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Au cours du premier trimestre 2024, une rencontre avec le vendeur de la société Guerraud Géomètres Experts a abouti à un accord transactionnel sur les modalités de règlement du prêt vendeur restant à honorer. Selon cet accord, en échange de l'abandon des intérêts échus à ce jour et ceux à échoir, une somme de 150.000 € serait immédiatement versée au vendeur et le solde –soit 115.000 €- serait réglé selon un échéancier de 3.000 € par mois avec la possibilité de procéder à des versements exceptionnels si la situation financière de l'entreprise le permettrait.

III - RESULTATS – AFFECTATION

Je vais maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que je sou mets à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont habituelles et seront identiques pour les exercices suivants.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à **€.448.749** contre **€.372.919** pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à **4** contre **4** pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **€.153.556** contre **€.171.127** pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à **€.49.388** contre **€.56.075** pour l'exercice précédent.

Le montant des rémunérations perçu par Madame Sylvie LASSEE s'élève à **€. 24.000,00** contre **€.23.720,03** pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **€.334.575** contre **€.348.862** pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **€.114.925** contre **€.54.682** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à **€.-396** contre **€.-12.035** pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à **€.114.529** contre **€.42.647** pour l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6-I du Code de commerce, je vous prie de bien vouloir trouver joint en annexe des comptes sociaux les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs (nombre et montant total hors taxe des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats hors taxe de l'exercice) et de nos clients (nombre et montant total hors taxe des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice).

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **€.74.746** contre **€.-53.929** pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés, **€.-101** contre **€.0** pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de **€.189.376** contre une perte de **€.11.282** pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **€ 189.376**.

Je vous propose également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 2023 **189.376 €**.

Le solde (affecté au « report à nouveau ») **-266.890 €**.

La réserve légale, portée à **€ 0**, ne représente pas encore les 10% du capital social tel que requis par les textes en vigueur.

Le Solde du compte « report à nouveau » s'établira ainsi à **€ -77.514**

Compte tenu de cette proposition d'affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveront à un montant de **-67.514 €** pour un capital de 10.000 €.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions légales et statutaires (ARTICLE 24-CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL), dès lors que du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le président doit, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, consulter la collectivité des associés, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Il y aurait lieu à dissolution de la société, si la résolution soumise au vote des associés tendant à la poursuite des activités sociales, ne recevait pas l'approbation de la majorité 66% des associés.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être réduit d'un montant égal à la perte constatée au plus tard lors de la clôture du second exercice social suivant celui au cours duquel les pertes portant atteinte au capital ont été constatées.

Dans tous les cas, la décision collective des associés doit être publiée dans les conditions légales et réglementaires.

En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Il en est de même si la collectivité des associés n'a pu délibérer valablement.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

Sous réserve des dispositions du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à dissolution ou à réduction de capital si, dans le délai ci-dessus précisé, les capitaux propres viennent à être reconstitués pour une valeur supérieure à la moitié du capital social.

Par conséquent, je propose que les actionnaires se prononcent sur une recapitalisation de la société ayant pour objectif de réduire le montant des capitaux propres négatifs.

IV - DIVIDENDES

Afin de me conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

VI – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je vais par ailleurs vous présenter mon rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Je vous invite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA DIRECTION



Sylvie LANGE